

# Jurons profanes, Serments Solennels et La Puissance des Alliances

par C. Corer

Sauf indications contraires, toutes les références bibliques sont tirées de la LSG

*Mais moi, je vous dis de ne jurer aucunement, ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu ; ni par la terre, parce que c'est son marchepied ; ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand roi. Ne jure pas non plus par ta tête, car tu ne peux rendre blanc ou noir un seul cheveu. Que votre parole soit oui, oui, non, non ; ce qu'on y ajoute vient du malin.*

– Matt. 5 : 34-37 –

---

**NOUS VIVONS DANS** un âge de jurons vulgaires, de blasphèmes et d'humour grivois. La barrière qui interdisait le langage grossier, corrosif et répugnant dans les livres, les films, et les émissions de télévision est franchie depuis bien longtemps. Mais la langue de la rue a encore le pouvoir de choquer et elle est une déception constante pour ceux qui apprécient un discours plus poli, fondé sur les bonnes mœurs. Les films sont souvent vulgaires (et associés à la violence) dans le script pour être classés « pour adultes », afin de mieux se vendre et d'attirer un public plus large.

Les paroles insultantes sont par nature irritantes et humiliantes, pleines de venin et de misanthropie. Elles éloignent l'auditeur de celui qui parle, et dégradent la qualité et l'utilité de toute conversation. L'Ancien Testament tout comme le Nouveau mentionnent des personnes grossières de leur époque en termes peu flatteurs. Ps. 10 : 7 note que « sa bouche est pleine de malédictions, de tromperies et de fraudes ; il y a sous sa langue de la malice et de l'iniquité ». Paul applique ce texte également à certaines personnes de son temps (Rom. 3 : 13, 14). Le principe évoqué ici est qu'une bouche qui blasphème est souvent signe d'un esprit malveillant ou dépravé. Jésus ne mentionne ce type de discours profane qu'indirectement. Il dit en Matt. 15 : 11 « Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme ; mais ce qui sort de la bouche, c'est ce qui souille l'homme » – c'est-à-dire le salit, le pollue.

## **Serments, Promesses, Vœux Solennels**

Dans le texte en tête de notre article Jésus recommande que notre oui soit *oui*, et notre non soit *non*. Gardons un langage simple, franc et honnête. Dans le contexte, il donne un avis à propos de la prestation de serment, pratique ancestrale en Israël. Dans sa forme moderne, elle apparaît par exemple, lorsqu'un témoin doit jurer de dire la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité devant un tribunal britannique. Dans un tribunal français, le juge informe le juré qu'il lui faut « jurer et promettre d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre [le défendeur] . . . selon votre conscience et votre intime conviction, avec l'impartialité et la fermeté qui convient à une personne honnête et libre, et garder le secret des délibérations, même après avoir cessé d'être juré ».

Lorsqu'on entre dans la fonction publique, il nous est demandé de prêter serment. En Grande-Bretagne, ceux qui effectuent un service civil et les forces de défense doivent prêter un

serment de fidélité à la Couronne. Aux États-Unis, les écoliers sont exhortés à réciter le « serment d'allégeance », par lequel ils s'engagent à être fidèles à l'État et affirment leur intention de le défendre en cas de menace. Au Canada, le nouveau citoyen âgé de plus de quatorze ans est tenu de dire : « J'affirme solennellement que je serai fidèle et porterai sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Élisabeth II, Reine du Canada, à ses héritiers et successeurs, que j'observerai fidèlement les lois du Canada et que je remplirai loyalement mes obligations de citoyen(ne) canadien(ne). »

A propos des vœux, Jésus nous avertit de ne pas nous engager dans une promesse incertaine ou douteuse. Ne promettez pas de faire quelque chose que vous n'avez pas l'intention de faire, surtout en matière religieuse (Éccl. 5 : 3) : « Lorsque tu as fait un vœu à Dieu, ne tarde pas à l'accomplir ».

Chaque déclaration d'intention doit être traitée comme une *promesse*, et aucune promesse ne doit être faite à la légère. Nous avons tous connu des déclarations vides, sans objet réel. Afin d'avoir le pouvoir, de nombreux hommes politiques font des promesses qu'ils ne tiennent pas une fois élus. Ils découvrent alors des réalités et des contraintes liées à l'exercice de leur fonction bien plus complexes que ce à quoi ils s'attendaient. Dans notre vie quotidienne, beaucoup d'entre nous ont le sentiment de devoir renforcer un simple « je ferai » par des affirmations telles que « je vous le garantis », « vous pouvez me faire confiance », « je le jure à mort » ou « sur la tête de ... » et ainsi de suite. Mais Jésus nous dit que la déclaration d'un homme ou d'une femme pieux doit être digne de confiance sans rien ajouter, ni certifier (Jacques 5 : 12). Bien sûr, en devenant tous plutôt sceptiques, nous ne nous appuyerons plus sur une simple affirmation ou une poignée de main.

### **Alliances : Conditionnelles et Inconditionnelles**

Une alliance est une promesse, un accord contractuel d'un caractère plus ou moins formel. Le principe de l'alliance se trouve dans la loi et dans les Écritures. Il en existe deux catégories principales.

L'une est l'alliance *conditionnelle*, ou *bilatérale* – un contrat conclu entre *deux* parties, dont chacune s'engage à tenir certaines stipulations de l'accord. Ces contrats comprennent invariablement des sanctions – des amendes en cas de non respect. Un exemple commun de ce type de contrat est le contrat de location d'un appartement ou d'une maison : la régularité des paiements permet au locataire de continuer à l'habiter. Dans le domaine biblique, l'Alliance de la Loi Juive est probablement la meilleure illustration d'une alliance conditionnelle. Dieu fera ceci ou cela pour Israël, *si* Israël se conforme aux termes de celle-ci. En cas de non respect, s'en suivrait le châtement mérité. Israël a consenti à cet arrangement et s'est ainsi engagé (Ex. 24 : 1-8).

L'autre est *inconditionnelle*, ou *unilatérale*. Par sa nature, le contrat inconditionnel est un engagement pris par *une* partie envers l'autre. La première partie porte toutes les responsabilités de la réalisation ; la deuxième partie est la bénéficiaire des prestations offertes et ne peut être tenue de faire peu ou prou pour recevoir les prestations. Un exemple de ce type

est le legs simple. Dans le contexte biblique, le contrat inconditionnel est celui dans lequel Dieu promet de bénir Abraham et ses descendants (Genèse 12 : 1-3) :

**1** L'Éternel dit à Abram : Va t'en de ton pays, de ta patrie, et de la maison de ton père, dans le pays que je te montrerai. **2** Je ferai de toi une grande nation, et je te bénirai ; je rendrai ton nom grand, et tu seras une source de bénédiction. **3** Je bénirai ceux qui te béniront, et je maudirai ceux qui te maudiront ; et toutes les familles de la terre seront bénies en toi.

Plus tard, en Genèse 22 : 16-18, Dieu réaffirme à Abraham sa promesse, précédée d'une affirmation :

**16** . . . *Je le jure par moi-même*, parole de l'Éternel ! Parce que . . . **17** je te bénirai et je multiplierai ta postérité, comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur le bord de la mer ; et ta postérité possédera la porte de ses ennemis. **18** Toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité, parce que tu as obéi à ma voix. [*nous soulignons*]

Parce qu'il n'y a pas d'autorité supérieure si ce n'est Dieu Lui-même, l'Insondable, Celui qui existe par Lui-même, Dieu jure sur *Sa propre nature*, rendant ainsi la promesse immuable – inaltérable. Ce faisant, le Tout-Puissant met en jeu Sa réputation quant à la réalisation de cette promesse et dans ce processus, démontre *qu'Il se conforme à Sa propre loi de fidélité* – humilité divine. Cette promesse, souvent désignée comme l'Alliance sous serment, est la base sur laquelle repose l'Évangile, comme l'a expliqué l'auteur de l'épître aux Hébreux (que nous supposons être l'Apôtre Paul). Dans le chapitre 6, nous lisons (nous soulignons):

**13** Lorsque Dieu fit la promesse à Abraham, ne pouvant jurer par un plus grand que lui, il jura par lui-même, **14** et dit : Certainement je te bénirai et je multiplierai ta postérité. **15** Et c'est ainsi qu'Abraham, ayant persévéré, obtint l'effet de la promesse. **16** Or les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et le serment est une garantie qui met fin à tous leurs différends. **17** C'est pourquoi Dieu, voulant montrer avec plus d'évidence aux héritiers de la promesse *l'immutabilité de sa résolution*, intervint par un serment, **18** afin que, par deux choses immuables, *dans lesquelles il est impossible que Dieu mente*, nous trouvions un puissant encouragement, nous dont le seul refuge a été de saisir l'espérance qui nous était proposée.

L'Apôtre précise encore cet argument en Gal. 3 :

**7** . . . reconnaissez donc que ce sont ceux qui ont la foi qui sont fils d'Abraham. **8** Aussi l'Écriture, prévoyant que Dieu justifierait les païens par la foi, a d'avance annoncé cette bonne nouvelle à Abraham : Toutes les nations seront bénies en toi ! **9** de sorte que ceux qui croient sont bénis avec Abraham le croyant.

## **L' Alliance de Consécration**

Définir une alliance entre Dieu et son peuple comme un « contrat » peut sembler froid et rigide, mais dans le fonctionnement de l'alliance rien ne peut être sans vie ou sans amour. Soutenue par la bonne volonté et la perspective d'un objectif glorieux, la relation d'alliance de Dieu avec son peuple Israël – et finalement avec l'ensemble de la famille humaine – est une garantie à toute épreuve pour une humanité fragile et suspecte, que Dieu sera fidèle quoi qu'il advienne. La démonstration ultime de la fidélité de Dieu envers tous a été faite lorsqu'Il a envoyé Jésus pour mourir pour tous. Au temps voulu, l'alliance-promesse faite à Abraham sera accomplie dans la bénédiction et la restauration de l'humanité tout entière dans le royaume de Dieu sur terre.

Mais en attendant, ceux qui suivent la volonté et les voies de Dieu aujourd'hui sont relativement peu nombreux. Il s'agit notamment de tous ceux – indépendamment de leur affiliation à une église – qui s'approchent de Dieu par le Christ comme leur Sauveur et Roi, se repentent de leurs péchés et portent la croix de Christ. Dans la consécration chacun de nous s'engage à suivre le Maître contre vents et marées. Nous acceptons de faire la volonté de Dieu, sans nous poser de question.

Il est généralement vrai que les relations personnelles s'effondrent faute d'un effort des deux parties et d'un travail sérieux. Cela est particulièrement vrai du mariage Chrétien, celui-ci étant une alliance impliquant les aspects à la fois conditionnels et inconditionnels (en mettant l'accent sur ce dernier). Le pouvoir implicite de l'alliance – étant résolument conscients que nous sommes tenus de faire notre part dans cet engagement – nous incite à honorer notre vœu.

C'est d'autant plus le cas lorsque nous nous mettons sous le joug de Christ. Mais un tel engagement sanctifié n'est pas pour les faibles de cœur et ne doit pas être pris sans réflexion sérieuse à l'avance (Luc 9 : 62) : « Quiconque met la main à la charrue, et regarde en arrière, n'est pas propre au royaume de Dieu ». Heureusement pour nous, cet engagement volontaire de la consécration ne dépend pas entièrement de *notre propre* capacité à l'accomplir parfaitement. Car l'implication évidente que nous sommes justifiés par la foi, *en premier lieu*, c'est que nous ne sommes *pas déjà parfaits*, mais des pécheurs déçus. Nous ne sommes pas souvent (*généralement*) à la hauteur de nos meilleures intentions. Mais Dieu nous promet la victoire si nous Lui faisons confiance et si nous appliquons les enseignements et les principes de Sa Parole dans notre vie en suivant l'exemple de Christ, le Précurseur.

Que le Dieu de paix, qui a ramené d'entre les morts le grand pasteur des brebis, par le sang d'une alliance éternelle, notre Seigneur Jésus, vous rende capables de toute bonne œuvre pour l'accomplissement de sa volonté, et fasse en vous ce qui lui est agréable, par Jésus-Christ, auquel soit la gloire aux siècles des siècles ! Amen !

— Héb. 13 : 20, 21.